

DELEGATION DE M. Charles CAZENAVE

D -20090161

Santé Scolaire. Action sur le développement durable empreinte écologique. Convention entre la Ville de Bordeaux et le Centre régional d'écoénergétique d'Aquitaine. Signature. Financement. Autorisation.

Monsieur Charles CAZENAVE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre agenda 21 et de l'action visant à sensibiliser les jeunes générations au développement durable, la Ville de Bordeaux va intervenir auprès des scolaires bordelais, en incitant au calcul de l'empreinte écologique et aux éco-gestes quotidiens.

Cette action sera mise en œuvre au cours du dernier trimestre de cette année scolaire 2008-2009.

Pour ce faire, la Ville demande à l'association CREAQ (**Centre Régional d'Ecoenergetique d'Aquitaine**), d'assurer les interventions dans les écoles par du personnel qualifié et de fournir le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de cette action éducative, moyennant une participation aux investissements induits par le montage de cette opération.

Cette action sera menée auprès de 20 écoles élémentaires volontaires soit 500 élèves de cycle III et plus particulièrement les CM1 et CM2.

A ce titre, une convention est établie entre la Ville et le CREAQ, définissant les modalités des intervenants, ainsi que le financement qui s'élèvera à 2761 euros TTC, pris en charge par la Ville, ouvert au compte 6228 – rubrique 254 – enveloppe 019279.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**CONVENTION DE SENSIBILISATION
ACTION SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
EMPREINTE ECOLOGIQUE**

Entre d'une part :

**La Ville de Bordeaux,
Représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE,**

Et d'autre part :

**Le CREAQ
(Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine)**

Association loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général pour la promotion dans la région Aquitaine, des stratégies de lutte contre le changement climatique et de décroissance de l'empreinte écologique

Maison de la Nature et de l'Environnement - 3, rue de Tauzia 33800 Bordeaux
Tél : 05 57 95 97 04 - Fax : 05 56 92 34 98 - asso@creaq.org
Code APE : 9499Z - N° SIRET : 41993219900013

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Il est convenu que la Ville de Bordeaux et le CREAQ s'associeront dans une action pilote de sensibilisation aux gestes quotidiens favorables au développement durable pour les écoles élémentaires participant à cette opération.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : Objet

La Ville de Bordeaux souhaite développer pour les élèves des écoles élémentaires de la ville, des séances de sensibilisation sur les gestes quotidiens favorables au développement durable.

Pour ce faire, elle demande à l'association CREAQ d'impulser une action pilote pour l'année scolaire 2008/2009, assurée par des personnels qualifiés.

ARTICLE 2 : Objectif de l'action

Destinée aux élèves du cycle III des écoles élémentaires volontaires de Bordeaux, la formation a pour objet de sensibiliser les élèves à l'impact de nos gestes quotidiens et de les aider à découvrir ceux contribuant à rendre concrète la notion d'éco-responsabilité.

ARTICLE 3 : Description de l'action

Les élèves pourront s'appuyer sur un support de réflexion qui a été intitulé : le carnet de Dédé.

Une version éducateur existe et permet à chaque enseignant de s'approprier cet outil et d'envisager ses séances.

Le déroulé proposé de l'action est :

1 ère étape : le remue-méninges (p.2 et 3)

Il s'agit d'une phase d'éveil et de questionnement à mener en classe par l'enseignant et ayant pour but :

- d'identifier les représentations initiales des élèves
- de mesurer leurs connaissances sur le sujet (pré-acquis)
- de stimuler leur curiosité et de susciter le questionnement en plaçant les enfants en situation de recherche et d'interrogation.

2 ème étape : le calcul de l'empreinte écologique (p. 4 à 15)

Il s'agit d'une phase d'approfondissement et d'action de recherche à faire en famille et permettant aux élèves :

- de s'approprier graduellement les différents niveaux de complexité des enjeux du développement durable
- de prendre conscience de notre responsabilité individuelle et collective
- de créer eux-mêmes du lien entre leur famille et leurs activités scolaires

3 ème étape : intervention extérieure des intervenants du CREAQ (p. 16 à 17)

Il s'agit d'une phase de formulation et d'institutionnalisation qui sera animée par le CREAQ et permettra aux élèves d'appréhender les notions essentielles :

- Bilan des calculs d'empreinte
- Comment tendre vers une société plus solidaire et plus économe ? la notion de développement durable
- Comment tendre vers un développement durable ? la notion d'écocitoyenneté

4 ème étape : la remise de la documentation

Il s'agit ici d'outiller les enseignants, les élèves, les familles, afin que des phases de prolongation soient envisageables.

ARTICLE 4 : Bénéficiaires et période de l'action

Il s'agit d'une opération limitée à 500 élèves du cycle III des écoles élémentaires volontaires et plus particulièrement les classes de CM1 et CM2, pour l'année scolaire 2008-2009.

Elle se déroulera pendant le troisième trimestre.

ARTICLE 5 : Obligations des deux parties

L'association CREAQ s'engage à intervenir dans les écoles à la date convenue entre les parties et non modifiable à moins de 15 jours avant la dite intervention, à livrer les carnets de Dédé et les documentations au Service Communal d'Hygiène et de Santé, dès le retour de la société d'impression.

Le service de Santé scolaire de la Mairie de Bordeaux est tenu de transmettre les informations et les documents aux écoles.

ARTICLE 6 : Financement de l'opération
La présente convention est établie pour :

20 classes (57,50 € / classe)	1150 €
-------------------------------	--------

Frais impression carnets Dédé :

⇒ livrets élèves et enseignants ...	991 €
⇒ 2 Journées de préparation (conception, logistique) 200 € x2	400 €
⇒ Forfait frais de déplacement (11€ x20)	220 €
Soit un total de	2 761 €

Une facture sera adressée par l'association CREAQ à la Mairie de BORDEAUX.
Le délai de paiement est fixé à 45 jours maximum à réception de la facture.

ARTICLE 7 : Responsabilité

Pendant toute la durée de l'opération, la couverture des accidents ou dommages survenant au(x) participant(s) ou provoqués par eux à des tiers, incombe à celui dont la responsabilité civile est engagée.

Fait à BORDEAUX, en cinq exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux, Le Maire Alain JUPPE	Pour l'association CREAQ Le Président
---	--

M. CAZENAVE. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une action qui s'inscrit dans notre Agenda 21 qui vise à sensibiliser les jeunes générations au développement durable en incitant les scolaires bordelais au calcul de l'empreinte écologique et aux éco-gestes quotidiens.

Cette action concernera 20 écoles élémentaires volontaires, soit 500 élèves de CM1 et CM2. Elle sera mise en œuvre au cours du dernier trimestre de l'année scolaire en cours.

La Ville demande à l'association CREAQ, Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine, d'assurer les interventions dans les écoles par du personnel qualifié et de fournir le matériel pédagogique.

A ce titre une convention est établie entre la Ville et le CREAQ définissant les modalités des interventions et le financement qui s'élèvera à 2.761 euros.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, par rapport à la remarque que vous avez faites précédemment je voudrais dire qu'il faut être aveugle pour ne pas s'apercevoir que de temps en temps à la fois la fréquentation du tramway et le stationnement automobile vont de pair. C'est le cas sur la Bastide. Les habitants de la Bastide se plaignent avec raison. L'arrivée du tramway a provoqué un afflux d'automobiles venues de toute la rive droite sur le secteur de la Bastide et les riverains sont gênés.

Ne pas voir ça c'est vraiment être atteint de cécité. Je regrette, Monsieur le Maire, que vous ne vous en soyez pas encore aperçu.

Ceci dit, je voulais revenir sur le problème de santé scolaire pour faire une proposition, car vous n'avez pas une opposition qui fait de la démagogie - à vous écouter elle ne ferait que ça - Vous n'avez pas une opposition qui ne fait que du négativisme. D'ailleurs nous votons 95% des propositions que vous faites. Nous vous faisons de temps en temps des propositions.

Donc je souhaiterais, Monsieur le Maire, dans ce cadre de santé scolaire, qu'il y ait un engagement plus marqué de la Ville de Bordeaux dans la lutte contre l'obésité chez les enfants. Je sais que Michèle DELAUNAY vous en a fait la proposition.

A Bordeaux 11,5% des enfants de 5 à 6 ans sont en surpoids. Ce chiffre moyen cache des disparités importantes entre les quartiers et marque le besoin d'une action localement ciblée.

La Ville de Bordeaux, la Région Aquitaine, l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, le CHU de Bordeaux, l'Inspection Académique de la Gironde ont déjà des actions dans le cadre du plan national Nutrition Santé. Je vous propose de compléter ce dispositif en inscrivant Bordeaux au sein du réseau EPODE, Ensemble Prévenons l'Obésité de l'Enfant, qui réunit 167 villes, près de 1,2 million d'habitants et qui a aujourd'hui une portée internationale.

Voilà la proposition que je vous fais. L'échelon local est l'échelon idéal d'une campagne de prévention. EPODE propose en outre une expérience et des outils pédagogiques mobilisateurs.

C'est pourquoi je souhaite que vous réfléchissiez à cette proposition, Monsieur le Maire. J'espère que je la verrai lors d'une prochaine délibération au Conseil Municipal. Merci.

M. LE MAIRE. -

Sur la première partie de votre intervention, M. RESPAUD, merci de vos offres de service, mais je ne vous ai pas attendu pour aller à la Bastide voir ce qui s'y passait. Il y a bien longtemps que j'ai demandé à la CUB le doublement de capacités des parcs-relais qui sont en grande partie responsables du fait de leur insuffisance de l'excès de stationnement dans le quartier.

Pour l'instant je n'ai pas de réponse, mais je ne désespère pas d'y parvenir.

M. CAZENAVE sur la suggestion de M. RESPAUD.

M. CAZENAVE. -

Monsieur le Maire, je voudrais insister sur la qualité de l'intervention du Service de Santé Scolaire à Bordeaux, et je voudrais rappeler que toutes les villes de France ne s'impliquent pas comme nous le faisons dans une telle démarche.

Je voudrais rappeler que nous assurons des vaccinations gratuites pour les enfants et pour les adultes, et que chaque année 18.500 enfants sont examinés par le Service de Santé Scolaire.

Depuis quelques mois nous avons décidé d'orienter cette action plus particulièrement vers les enfants handicapés et les enfants présentant une pathologie chronique.

Enfin une démarche spécifique est engagée vers les quartiers en zone d'éducation prioritaire.

En ce qui concerne le problème de l'obésité, une action importante est déjà menée dans le cadre du Programme National Nutrition Santé. Nous allons donc étudier maintenant la proposition qui vient d'être faite par Mme DELAUNAY quant à une éventuelle adhésion au réseau EPODE et nous vous tiendrons informés.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je voudrais m'associer à ce qu'a dit M. CAZENAVE sur la grande qualité de notre Service de Santé. C'est une des forces de la Ville.

Mme COLLET a demandé la parole.

MME COLLET. -

Je ne voudrais pas renchérir sur ce qu'a dit Charles, mais...

M. LE MAIRE. -

Si, si, renchérissez !

MME COLLET. -

Je surenchéris sur la qualité de nos services de santé scolaire. Et je voulais faire deux précisions.

Depuis que les médecins scolaires ont alerté sur l'obésité de l'enfant en 2006 / 2007, la courbe qui était en constante augmentation est en train de se stabiliser grâce à un certain nombre d'actions.

Vous avez parlé du Plan National Nutrition Santé auquel appartient la Ville de Bordeaux, mais il y a aussi la consommation de fruits et de légumes, et la consommation d'alimentation bio dans la restauration scolaire ; il y a aussi la « Fraîche attitude », la semaine pour inciter les enfants à consommer des fruits et des légumes ; il y a aussi la charte de l'alimentation de la petite enfance qui va être bientôt labellisée par le PNMS, et

il y a un certain nombre d'actions tout au long de l'année pour inciter les enfants à manger équilibré et à se développer sur le plan sportif.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA.

MME PIAZZA. -

M. RESPAUD, je suis obligée d'intervenir parce que, effectivement, la lutte contre l'obésité c'est le « bien manger », mais c'est aussi le « bien bouger ».

Déjà le 18 décembre j'avais alerté les présidents de clubs pour travailler à cette communication sur l'activité des enfants.

Et je me réjouis qu'aujourd'hui le FIL, par l'intermédiaire de Fabien ROBERT, puisse aussi aider à l'activité physique dans les écoles primaires.

Je pense qu'on est tous persuadés que l'enfant des villes est un enfant sédentaire et que cette lutte contre l'obésité passera aussi par notre accueil sur l'activité physique et l'incitation physique. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. On va examiner la suggestion de M. RESPAUD, mais je continue à penser que plutôt que d'adhérer à des associations nationales il vaut mieux faire de l'action sur le terrain. Enfin on verra.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE